

---

# Stèle de la S.N.C.A.S.O

---

Les martyrs de  
l'aéronautique

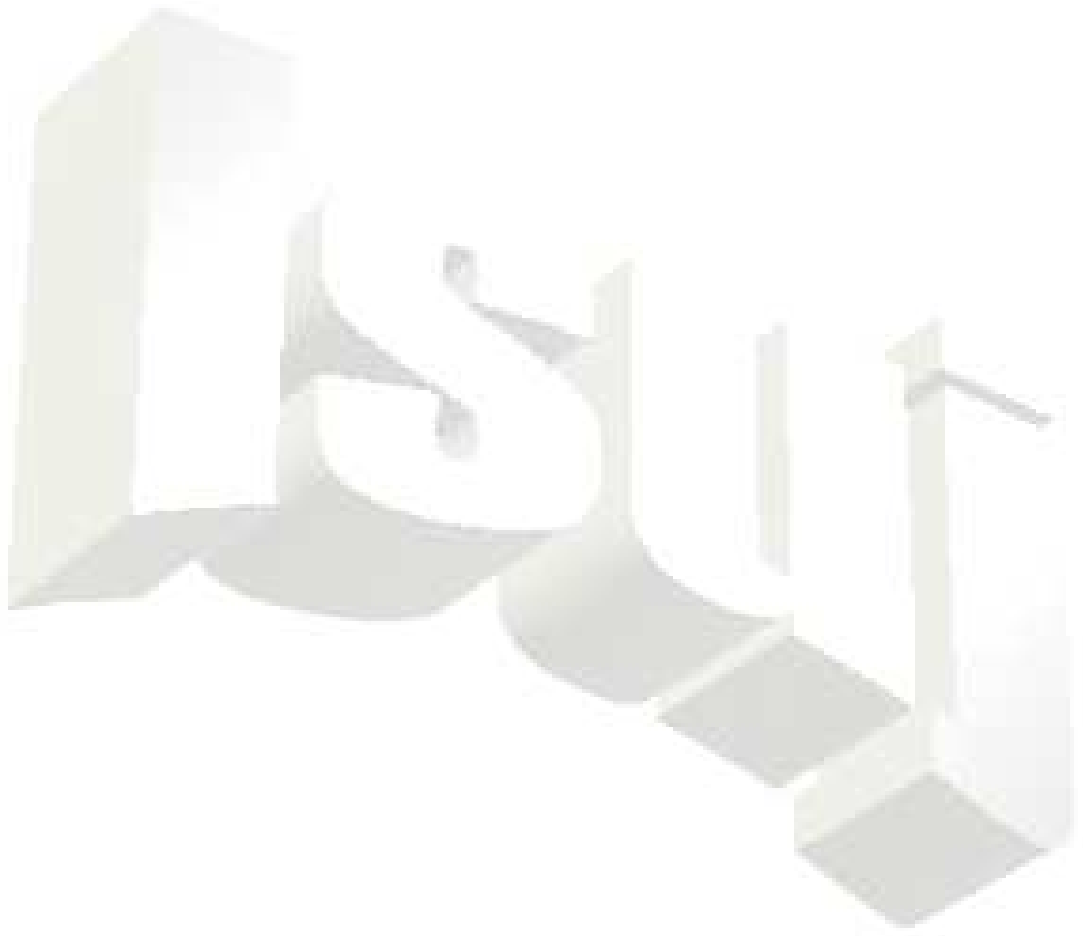
---

Loiseau Jacques

Recherches Dominique  
Barraud

---





## Stèle SOGERMA

N'oublions Jamais  
Ceux qui sont morts -  
Pour que la France vive -<sup>1</sup>

Cette stèle fut érigée en 1946 dans le sein de la S.N.C.A.S.O de Bacalan. Elle y fut inaugurée par Charles Tillon, Ministre de l'Armement, le 16 novembre 1946. Suite aux restructurations survenant après la fin du conflit, ce monument, en 1949, fut transféré et implanté à la S.F.E.R.M.A. de Mérignac. Il ne saurait être rapproché des monuments aux morts communaux, ceux-ci ayant pour principale vocation de mettre sous le regard des habitants de la commune les noms de leurs concitoyens morts au service de la France. En effet, dans ce cas, deux conditions particulières s'imposent :

- 1°) un lien direct entre le défunt et la commune (lieu de naissance ou dernier lieu de résidence).
- 2°) L'inscription de la mention « Mort pour la France » à l'état civil de l'intéressé.

La liste de noms gravée sur la stèle est constituée de soixante-dix-huit noms. Trente des individus, ainsi répertoriés, sont effectivement des Résistants fusillés au camp de Souge auxquels nous pouvons associer la mention « Mort pour la France » sans craindre de nous tromper. Tous ont œuvré à la S.N.C.A.S.O., quelques uns sont Mérignacais. Ceci peut expliquer le fait que ce monument, hommage catégoriel, puisse, aujourd'hui, faire partie du patrimoine national sans être géré par la commune et ne pas avoir à répondre aux mêmes contraintes qu'un monument aux morts. Il semble, toutefois, impératif de connaître les défunts que l'on souhaite honorer au cours des commémorations prévues.

Les informations données par la stèle sont suffisantes individuellement, par exemple, pour les fusillés de Souge comme pour celui exécuté au camp de la Braconne.<sup>2</sup> Par contre, nous ne connaissons ni les dates, ni les lieux d'exécution pour deux autres réputés « Fusillés ». De même, une certaine confusion apparaît au niveau des personnels de la S.N.C.A.S.O de Saint-Astier, fusillés en otages. Quatre des morts au combat ou aux maquis ne sont pas confirmés, à ma connaissance. Enfin, sur dix-neuf déportés, sept, initialement, ont été parfaitement retrouvés dans le Mémorial de la Déportation, ce qui pouvait nous laisser penser que les manquants étaient, au mieux, des travailleurs du S.T.O.

Il me semble bon de rappeler l'article que proposait le bulletin trimestriel « Résistance Unie » dans son numéro 76, de septembre 2006 :

« Un point particulier attire dans l'instant notre attention ; il existe dans l'enceinte de la S.O.G.E.R.M.A de Mérignac, actuellement sur la sellette, un monument aux morts élevé à la mémoire des morts de la guerre 1939-1945 dont des Résistants, des déportés ainsi que des fusillés de Souge. Ce monument, initialement construit dans l'usine de Bacalan a été déplacé pour venir sur le terrain de Mérignac. Que deviendra-t-il si la S.O.G.E.R.M.A. vient à disparaître ? »

Cette stèle nous proposait donc une grande diversité de victimes qu'il nous semblait impératif d'analyser. Ce contrôle n'a pu se réaliser sur nos seules archives. Il fallut faire appel à la Fondation de la Mémoire de la Déportation mais aussi au Mémorial de Caen où nous avons pu accéder grâce au dévouement d'un homme très attaché à nos recherches, Dominique Barraud, un ami dévoué que nous nous devons de remercier ici chaleureusement. Usant de l'ensemble de ses résultats, nous avons pu établir les tableaux suivants :

---

<sup>1</sup> *Inscription portée sur la stèle*

<sup>2</sup> *Voit tableau page 5*

NOUVELIONS JAMAIS  
CEUX QUI SONT MORTS  
POUR QUE LA FRANCE VIVE

ANTOINE RENE	F	RICHARD HENRI	F
AUGÉ MICHEL	FB	GROS RENE	D
AUDUBERT JEAN	B	HAMELIN BEVE	FFI
BAYCET PAUL	F	ITEY PIERRE	F
BARONNET ROBERT	D	JOUGOURD MARCEL	F
BIERGE JOSEPH	F	JUANINE JEAN	B
BLANDIN MAX	F	LE ROUSSE FERNAND	F
BLOT GERARD	F	MARCHE PIERRE	B
BORIA LOUIS	F	LASSERRA MARCEL	F
BORDESSOULES JEAN	F	LASSERRA MON	PG
BOUSCARO JEAN	F	LOPES SILVANDAS	D
BROUILLON CHARLES	F	LOUSTAUNE RENE	F
BRUNET JOSEPH	F	LORENTZ RIGER	FFI
CASTERA ALBERT	D	MAIGRE JEAN	D
CASTERA GABRIEL	F	MAUCLER RIGER	D
CASTERA RENE	F	METTE JEAN	F
CAZENAVE DANIEL	F	MEHAY FRANCOIS	F
CHINAGLET RENE	F	MELLIER RENE	F
COUSTEAU FRANCOIS	D	MICHEL RENE	F
COUDROY PIERRE	D	MOULIA LOUIS	F
DAROTCHECHE LOUIS	D	MONTRIGNAC PIERRE	D
DELKIEU HENRI	F	MONTE MARCEL	D
DEVAUX ROBERT	D	PANNETIER CHARLES	D
DIREPIT JEAN	D	PETIT FERNAND	F
DUPREYRON ALBERT	F	REYSSIE ALBERT	F
DUPUY GABRIEL	F	RIVIERE JEAN	T
DUBOURG EUGENE	F	ROUCHEREAU RENE	F
D'HAUX PAUL	B	ROGER RENE	D
DURDU MAURICE	T	ROLLAND JEAN	D
ELDI ROBERT	F	SABARY HENRI	D
ESTRADE ALBERT	B	SEDZE-HOO JEAN	F
FARGUES EUGENE	D	TOURNIER PAUL	D
FEUTRY RENE	B	TORCHUT MAURICE	B
FOURNIER JEANNE	B	TREBOD PIERRE	T
FOURCADE PAUL	F	VEZAIN RENE	B
GHESTE GABRIEL	F	VILLENAVE MARCEL	F
GUERDALT ROBERT	F	VITRAC ANDRE	F
GUERIN ANDRE	F	YRUELA MICHEL	F
GORRANS ROBERT	D		



# Stèle de la S.N.C.A.S.O.

## Code couleurs utilisés

Fusillés <sup>3</sup>	Tués	Bombardement <sup>4</sup>	Otages <sup>5</sup> Saint Astier	Déportés	Problèmes	Cote archivesCaen
-----------------------	------	---------------------------	-------------------------------------	----------	-----------	----------------------

### Nota :

Les informations concernant plus particulièrement les fusillés de Souge peuvent se consulter dans les fichiers du Comité de Souge.

Patronyme	Usine	Arrêté le	Décès	le	Observations
Antoine René	Bacalan	26/08/1942	Fusillé	21/09/1942	Souge
Audibert Jean			Bombardement	05/01/1944	Etat civil MPLF
Augé Michel			Combat		F.F.I. ??? Pas de demande de carte CVR. Rien dans les archives de la DAVCC
Baivie Robert	Saint-Astier <sup>6</sup>		Otage	20/08/1944	Se trouve dans la liste des 21 otages mais ne figure pas sur le monument
Baronnet Roger			Déporté		DAVCC 21 P 421 406 <sup>7</sup>

### 1°) Baronnet Henri, Louis, Robert,

né le 21 août 1921 à Bordeaux, marié, père d'une enfant née après son arrestation, domicilié 1 rue Beaulieu à Talence, chapelier (quel lien avec la SNCASO ?).

Engagé dans le réseau Mithridate-Alouette en février 1943 comme agent de renseignement, devenu en août 1943 agent P2 en qualité de chargé de mission de 3<sup>ème</sup> classe assimilé au grade de sous-lieutenant au maquis en Corrèze.

Arrêté le 29 août 1943 comme chef de camp de maquis à Ussel (Corrèze) où il était parti en maquis (aurait été arrêté avec son groupe après l'arrestation d'un membre du réseau), interné à Limoges puis à Fresnes jusqu'en juillet 1944, déporté de Compiègne le 15 juillet 1944 au KL Neuengamme sous le matricule 36.412, affecté au Kommando Bremen-Farge.

Décédé le 30 janvier 1945 d'une bronchopneumonie associée à une tuberculose à l'infirmerie du camp de Bremen-Farge où il a été hospitalisé début janvier (acte de décès dressé administrativement le 17 octobre 1946).

La mention « Mort pour la France »<sup>8</sup> lui est attribuée le 13 janvier 1965, le titre de Déporté Résistant le 23 avril 1968.

2°) Pour la FMD : déporté à Brême-Farge, convoi 247, parti de Compiègne le 15 juillet 1944, matricule 36412, décédé le 30 janvier 1945 à Brême.

Baylet Paul	Saint-		Otage	20/08/1944	Sur la liste mais
-------------	--------	--	-------	------------	-------------------

<sup>3</sup> Voir Comité des Fusillés de Souge

<sup>4</sup> Voir page 16

<sup>5</sup> Voir page 20

<sup>6</sup> Les victimes de l'usine de Saint-Astier ont été prises comme otages par les Allemands et fusillées suite à une action des F.F.I.

<sup>7</sup> Mémorial de Caen

<sup>8</sup> Voir page 20

	Astier				cultivateur et non SNCASO
Bierge Raymond	Bègles	03/07/1942	Fusillé	21/09/1942	F.T.P.
<b>Blandin Max</b>			<b>Déporté</b>		DA VCC 21 P 426 438

**Blandin Max, Pierre,**



Né le 24 avril 1922, à Parempuyre (Gironde), célibataire ; cultivateur.

Employé à la SNCASO, rue Blanqui à Bordeaux, domicilié 48 rue Delord à Bordeaux.

Travailleur requis, par les bureaux S.T.O.<sup>9</sup> de la rue Sainte-Catherine, envoyé le 25 janvier 1943<sup>10</sup> en Allemagne, employé à l'usine DEMAG à Duisbourg ; possesseur d'un passeport. Décédé le 14 octobre 1944 à Duisbourg lors d'un bombardement aérien.

Était enterré dans le cimetière de Duisbourg

Blot Gérard	Mérignac	07/07/1942	Fusillé	21/09/1942	F.T.P.
Boria Louis		Juillet 1942	Fusillé	21/09/1942	F.T.P.
Bordesoules Jean			Fusillé		Manque infos
<b>Bouscary Jean</b>	Saint-Astier		<b>Otage</b>	20/08/1944	
Brouillon Charles	Bacalan	27/05/1942	Fusillé	21/09/1942	F.T.P.
Brunet Joseph	Bacalan	22/11/1940	Fusillé	24/10/1941	
<b>Castéra Albert</b>		13/07/1942	<b>Déporté</b>	12/02/1944	DA VCC 21 P 1070375

**CASTERA Albert,**



Il est né le 4 juin 1882 à Bordeaux ; domicilié 48 chemin du Petit Port à Bègles, marié, père de trois enfants. Sa profession : charpentier de navire. (Pas S.N.C.A.S.O.)

Il soutient et participe à l'activité des FTPF de la Gironde dès le 12 septembre 1941. Il est arrêté sur le lieu de travail de son entreprise, au camp de la Kregsmarine<sup>11</sup> par la S.A.P. du commissaire Poinot (Son épouse fut surprise au domicile familial). Le motif de ces arrestations : hébergement d'un agent FTPF en mission, venu de Paris.

Albert Castéra était interné au Fort du Hâ le 9 juillet 1942 (reconnu comme interné du 9 juillet 1942 au 14 janvier 1943), le 28 février 1942 à Romainville puis le 30 octobre 1942 à Compiègne d'où il est déporté, au titre de la procédure « Nuit et brouillard »<sup>12</sup>, le 1<sup>er</sup> avril 1943 à Trèves (requis par le SD), 15 janvier 1943 au KL

Mauthausen sous le matricule 25598.

Il décède le 12 mars 1944<sup>13</sup> à Mauthausen. La mention « Mort pour la France » lui est attribuée le 12 août 1947, le titre de Déporté Résistant le 19 mars 1954, et la mention « Mort en Déportation » le 5 octobre 1987 (arrêté ministériel du 5 octobre 1987 paru au *Journal Officiel* du 15 novembre 1987)

F.M.D. Convoi 89 via Trèves parti de Paris gare de l'Est le 1<sup>er</sup> avril 1943 et arrivé au KL Mauthausen le 3 avril 1943, décédé le 12 février 1944<sup>14</sup>.

Castéra Gabriel	Bègles	14/07/1942	Fusillé	21/09/1942	F.T.P.
Castéra René	Bègles	09/07/1942	Fusillé	21/09/1942	F.T.P.
<b>Cazenave Daniel</b>	Saint-		<b>Otage</b>	20/08/1944	

<sup>9</sup> Voir Service Travail Obligatoire (S.T.O.) page 17

<sup>10</sup> Le STO n'est apparemment mis en place que le 16 février 1943

<sup>11</sup> Cote 13158/5 – P1070375

<sup>12</sup> Voir page 19

<sup>13</sup> Date de décès avancée sur demande attribution de titre de Déporté Résistant (P1070381), ainsi que par témoins du décès.

<sup>14</sup> Date retenue par FMD, Secrétariat aux A.C. Mention sur Bulletin naissance, Acte de décès..



	Astier				
Chignaguet	Saint-Astier		Otage	20/08/1944	Cultivateur n'est pas SNCASO
Coudroy Pierre			Fusillé		Manque infos
Cousteau François			Déporté		DAVCC 21 P 439 180
<p><b>Cousteau</b> Max, Robert, <b>François</b> Marie né le 16 août 1922 à Bordeaux, célibataire ; dessinateur à la SNCASO, domicilié à Soussans.</p> <p>Travailleur requis, envoyé en Allemagne le 28 juin 1943, via Paris, dessinateur à l'usine Bad Tilsen de la Focke-Wulf Flugzeugbau.</p> <p>Décédé le 8 avril 1944 à Deskbergen (Allemagne) des suites d'une phthisie galopante, 14 jours après <b>sa sortie du camp de travail (A.E.L. ?<sup>15</sup>) où il avait interné 3 mois pour « avoir entendu la radio anglaise »</b>. Mention « MPLF » accordée le 26 juin 1947.</p>					
Darotchéché Louis			Déporté	28/03/1944	DAVCC 21 P 440 774
<p><b>Darotchéché Louis</b>, né le 22 octobre 1902 à Saint-Vincent-de-Paul (Landes), domicilié 20 rue Château Thierry à Mérignac, marié, père de trois enfants, ajusteur en qualité de chef d'équipe à la SNCASO.</p> <p>Arrêté pour ses opinions anti allemandes et <b>son activité en faveur du Parti Communiste le 28 août 1942<sup>16</sup></b> à l'usine de la SNCASO de Bacalan où il travaillait, il était interné au Fort du Hâ puis transféré le 16 octobre 1942 au fort de Romainville où il séjourne dans la casemate 22 jusqu'au 16 août 1943<sup>17</sup> (ou 20 septembre 1943<sup>18</sup>).</p> <p>Partis de Paris le 20 septembre 1943, il y a là 21 hommes (5 venant du fort de Romainville et 16 de la prison de Fresnes). Pour eux, des wagons de voyageurs de troisième classe et aménagés pour le transport de prisonniers, formant le convoi 137, sont accrochés en queue du train de ligne partant pour l'Allemagne. La grande majorité des hommes ainsi transportés sont connus pour faits de Résistance. Tous sont déportés au titre de la procédure « Nuit et Brouillard »<sup>19</sup> et arriveront le 21 septembre 1943 à Sarrebruck (camp de Neue Bremm).</p> <p>Darotchéché, sous le matricule 37760 est déplacé le 14 octobre 1943 au KL Mathausen où il est affecté au Kommando de Wien-Schwechat, ouvert le 30 août pour la construction d'avions et le montage de chasseurs de nuit Heinkel. Il y travaille comme ajusteur à la fabrication de pièces d'avion et ralentit à souhait ses efforts pour saboter la fabrication allemande.</p> <p>« A une date imprécise, se situant fin mars 1944, Darotchéché fut pris de malaises assez violents, suite d'un affaiblissement dû au manque de nourriture. Refusé au Revier<sup>20</sup>, il dû, pendant quatre jours, faire acte de présence devant son établi sous les coups de matraques incessants des sentinelles, kapos et meisters ; ce qui aggrave décisivement son cas. A un quantième que je puis fixer seulement le 27 mars 1944, en semaine, je fus appelé vers midi pour aider à transporter Darotchéché, mourant, au Revier ».<sup>21</sup></p> <p>Il décédait le 27 mars 1944 à Wien-Schwechtat (Autriche).</p> <p>Ce décès sera enregistré à la date du 28 (acte de décès officiel établi administrativement le 1<sup>er</sup> octobre 1946). Dans la liste des témoins attestant du décès de Darotchéché se retrouve la signature de Pierre Giret, instituteur et agent français de la Gestapo, dénonciateur, déporté, lui-aussi, par ses maîtres déçus par ses actions..</p>					

<sup>15</sup> Voir page 21

<sup>16</sup> L'Allemagne nazie déclenchait l'opération « Barbarossa », invasion de l'URSS le 22 juin 1941. Depuis cette date, les communistes se retrouvaient dans la Résistance, en particulier, dans le Front National créé dès mai 1941.

<sup>17</sup> Date donnée par le témoin L-P Maurice Adam

<sup>18</sup> Date donnée par Mémorial de la déportation

<sup>19</sup> Voir page 19

<sup>20</sup> Infirmerie ( ? ) du camp

<sup>21</sup> Témoignage de Louis-Pierre Maurice Adam du 4 janvier 1946.

La mention « Mort pour la France » lui est attribuée le 10 juin 1947, le titre de « Déporté Politique »<sup>22</sup> le 30 mars 1953, et la mention « Mort en déportation » le 7 novembre 1989.

Delrieu Henri	Bacalan	22/11/1940	Fusillé	24/10/1941	
<b>Devaux Robert</b>			<b>Déporté</b>		DAVCC 21 P 119 118 et 21 P 558 256

**Devaux Robert.**

Louis, Marie, né le 16 avril 1895 à Brain-sur-Allones (Maine et Loire), marié, domicilié 130 rue Turenne à Bordeaux, mécanicien employé comme agent technique à la SNCASO.

Engagé dans le réseau Mithridate en mai 1943 comme chargé de mission 2<sup>ème</sup> classe assimilé au grade de Lieutenant. Le certificat d'appartenance aux FFC couvre du 01-12-45 au 14-04-45 ???<sup>23</sup>

Arrêté à Bordeaux sur dénonciation le 8 décembre 1943<sup>24</sup> après avoir été surveillé durant 15 jours par la Gestapo, interné au Fort du Hâ jusqu'au 24 janvier 1944 puis à Compiègne. Déporté au KL Buchenwald le 27 janvier 1944 sous le matricule n° 43758, arrivé à Weimar-Buchenwald le 29 janvier<sup>25</sup>.

Envoyé à Dora en février ou mars où la grande majorité des détenus participe à la construction du camp, véritable ville associée à l'usine d'armes secrètes), transféré le 28 octobre 1944 à Mittelbau, évacué à l'approche des troupes alliées.,

Il décède d'épuisement le 14 avril 1945 à son arrivée à Ravensbrück, à la fin du voyage d'évacuation du camp de Dora.

La mention « Mort pour la France » lui est accordée le 15 mai 1946, le grade de capitaine FFI le 5 août 1947 avec date de prise d'effet au 1<sup>er</sup> décembre 1943, et le titre de Déporté Résistant le 17 juillet 1951.

Homologué au grade capitaine, le 5 août 1947, à compter du 0-12-1943 (date de son arrestation)<sup>26</sup>, il apparaît comme lieutenant homologué sur l'attestation d'appartenance aux F.F.C. du 16 octobre suivant ?<sup>27</sup>

Pour la F.M.D. Convoi 173 parti de Compiègne le 27 janvier 1944 et arrivé au KL Buchenwald le 29 janvier.

<b>Dirpit Jean</b>			<b>Déporté</b>		DAVCC 21 P 444 024
--------------------	--	--	----------------	--	-----------------------



**Dirpit Jean.**

Paul, Édouard, né le 15 novembre 1921, à Bordeaux, célibataire, domicilié rue de l'Horloge à Cadillac-sur-Garonne.

Employé à la SNCASO ; travailleur requis le 15 décembre 1942.<sup>28</sup>

Envoyé en Allemagne le 17 décembre 1942<sup>29</sup>, employé à l'usine Focke-Wulff à Marienburg. En possession d'un passeport.

Décédé le 9 octobre 1943 à Marienburg (Allemagne) lors d'une attaque aérienne.

« Mort pour la France » le 8 juillet 1947 .

<sup>22</sup> Voir page 16

<sup>23</sup> Photo 1070066

<sup>24</sup> L'attestation du réseau Mithridate donne le 8 novembre 1943. Sa veuve précise 08-12-1943

<sup>25</sup> Ce convoi est rendu célèbre par le « roman » de l'espagnol Jorge Semprun qui a décrit le voyage auquel il a alors participé – Jorge Semprun, *Le grand Voyage*, Gallimard, 1963. Voir aussi Fondation pour la mémoire de la Déportation, *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution, 1940-1945*, Tome II, Editions Tirésias, 2004, p. 94 et suivantes)



<sup>26</sup> Commission nationale d'homologation

<sup>27</sup> Secrétariat d'Etat à la Présidence du Conseil, Délégation F.F.C.I.

<sup>28</sup> Le S.T.O. n'existait pas encore

<sup>29</sup> Avant la mise en place du S.T.O.



Dorgans Robert			Déportation		DAVCC 21 P 444 430
<p><b>Dorgans Robert,</b></p>  <p>Louis, né le 18 janvier 1920 à Bordeaux, domicilié 70 rue Furtado à Bordeaux, employé à la SNCASO.</p> <p>Travailleur requis envoyé en Allemagne le 15 octobre 1942 (arrivé le 17) travailler à la Focke-Wulf Flugzeugbau Cm bH.</p> <p>Rapatrié le 5 mai 1945, décédé le 30 septembre 1947 à Cambo-les-Bains (Basse-Pyrénées) des suites d'une tuberculose contractée durant son séjour en Allemagne. Il est à noter que, le 9 décembre 1947, M. Lhert, chef du Personnel de la S.N.C.A.S.O, attestait que Robert Dorgans était parti en Allemagne au titre de la relève. En possession d'un passeport.</p> <p>La mention « Mort pour la France » lui est attribuée le 23 septembre 1948.</p>					
Dubourg Eugène			Bombardement	05/01/1944	Etat civil MPLF
Dubucq Joseph			Déporté		DA VCC 27 P 3057
<p><b>DUBUCQ Joseph,</b></p>  <p>né le 10 février 1906 à Paris, domicilié 61 rue de la Gare à Bègles, célibataire, ajusteur à la SNCASO.</p> <p>Envoyé en Allemagne le 15 octobre 1942 travailler à la Focke-Wulf Flugzeugbau Cm bH en possession d'un passeport. Evacué à pied à l'approche des Alliés. Marche épuisante de 800 kilomètres.</p> <p>Libéré le 15 avril 1945 par les Américains dans la région de Leipzig, hospitalisé puis évacué par la Croix-Rouge suisse dans des sanatoriums en Forêt Noire, rapatrié le 30 octobre 1946 par Strasbourg (?). Son inscription sur la stèle laisse comprendre que Joseph Dubucq décéda des suites de sa tuberculose - Vérifier mention marginale sur son acte de naissance pour sa date et son lieu de décès, ou voir à Bègles si son décès a été enregistré ???</p>					
Dumaux Paul			Bombardement	05/01/1944	Etat civil MPLF
Dupeyron Albert	Bègles	28/07/1942	Fusillé	21/09/1942	F.T.P.
Dupont Jean	Saint-Astier		Otage	20/08/1944	SNCASO pas sur la stèle
Dupuy Gabriel	Mérignac	2/07/1942	Fusillé	21/09/1942	
Durou Maurice			Tué		Manque info
Eloi Robert	Mérignac	05/07/1942	Fusillé	21/09/1942	FTP – torturé
Estrade Albert			Bombardement	05/01/1944	Etat civil MPLF
Fargues Eugène			Déporté Israélite		DAVCC 21 P 448 663
<p><b>Fargues Eugène</b></p> <p>Isaac, né le 2 septembre 1895, Bordeaux, marié, trois enfants, domicilié 30 rue Maxime Lalanne à Bordeaux ; ajusteur usine d'aviation</p> <p>Il est arrêté le 10 janvier 1944 à son domicile, avec son épouse, comme étant israélites, interné au camp de Mérignac ; puis transféré à Drancy le 13 janvier 1944, matricule 11.359, et déporté en tant qu'israélite, le 20 janvier 1944 à Auschwitz. Décès : postérieur au 20 janvier 1944</p> <p>« Mort pour la France », 28 septembre 1949, « Déporté politique » le 5 février 1953, « Mort en Déportation » le 27 juillet 1989.</p>					
Feutry René			Bombardement		
Fourcade Paul	Bacalan	20/07/1942	Fusillé	21/09/1942	F.T.P.

<b>Fournier Jeanne</b>			<b>Bombardement</b>		
Geneste Gabriel	Mérignac	25/07/1942	Fusillé	21/09/1942	F.T.P.
<b>Gros René</b>			<b>Déporté</b>		DAVCC 21 P 278 118
<p><b>Gros René, Fernand.</b> né le 12 mai 1912 à La Teste-de-Buch, célibataire ; ingénieur Arts et Métiers, employé SNCASO.</p> <p>Engagé le 1<sup>er</sup> avril 1942 dans la Résistance, réseau CND Castille, agent de renseignement, chargé de mission de 3<sup>ème</sup> classe (grade assimilé à sous-lieutenant – homologué le 01/11/1945).</p> <p>Arrêté le 9 août 1942, à son domicile, 220 boulevard Victor Emmanuel III, à Bordeaux, incarcéré au Fort du Hâ, interné à Fresnes le 11 août 1942, déporté le 25 mars 1943 au KL Mauthausen, matricule 31.799, kommando Gusen, puis le 20 novembre 1943 au KL Buchenwald, camp de Dora, kommando Sangerhausen ; rapatrié par avion le 6 juin 1945, hospitalisé à la Salpêtrière, décès à son domicile le 10 novembre 1945, suite à tuberculose pulmonaire contracté en déportation.</p> <p>« Mort pour la France » le 26 mars 1946. Homologué sous-lieutenant, à titre posthume. Médaille de la Résistance du 13 juillet 1947. Le titre de « Déporté Résistant » lui est reconnu, le 4 mars 1952, au titre de ses services comme agent P2 du réseau Castille du 1<sup>er</sup> avril 1942 au 10 novembre 1945<sup>30</sup></p> <p><b>Pour FMD convoi 89, matricule 25.321, classé « N.N »</b></p>					
Guéroul Roger	Mérignac	25/07/1942	Fusillé	21/09/1942	F.T.P.
Guérin André	Bègles	01/02/1942	Fusillé	30/04/1942	
<b>Guichard Henri</b>	Saint-Astier		<b>Otage</b>	20/08/1944	
<b>Hamelin René</b>			<b>Combat</b>		DA VCC n°21 P 48763
<p><b>Hamelin René Louis</b> Né le 04/05/1919, sergent 107<sup>ème</sup> Régiment d'infanterie 4<sup>ème</sup> bataillon, 11<sup>o</sup> compagnie, Groupe Bernard . Mort le 15/04/1945, à Pilory, commune d'Arces-sur-Gironde. Tué par éclatement d'une bombe. Mort pour la France</p>					
Itey Jean-Pierre	Bacalan	20/05/1942	Fusillé	21/09/1942	F.T.P.
Jougourd Marcel	Mérignac	04/07/1942	Fusillé	21/09/1942	F.T.P.
<b>Jouanine Jean</b>			<b>Bombardement</b>	05/01/1944	Etat civil MPLF
Labrousse Fernand	Bègles Bacalan	20/11/1940	Fusillé	24/10/1941	
Laroche Pierre			<b>Bombardement</b>		
<b>Lasserre Léon</b>					<b>P.G.</b>
Lasserre Maurice	Bègles	15/07/1942	Fusillé	21/09/1942	F.T.P.
<b>Lopes-Silva André</b>			<b>Déporté Israélite</b>		DAVCC 21 P 479 725
<p><b>Lopes-Silva André</b> Daniel, né le 28 août 1894 à Bayonne (Basses-Pyrénées), marié, sans enfants, domicile 23 rue de la Brède à Bordeaux ; arrêté le 10 janvier 1944 à son domicile <b>parce qu'Israélite</b>, interné au camp de Mérignac. Transféré à Drancy le 14 janvier 1944, déporté le 20 janvier à Auschwitz, décédé le 25 janvier 1944 à Auschwitz</p> <p>(acte de décès dressé le 1<sup>er</sup> avril 2014 par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre dans le cadre de l'attribution de la mention « Mort en déportation » instituée par la loi du 15 mai 1985).</p>					
<b>Lorenz Roger</b>			<b>Combat</b>		<b>F.F.I.</b>

<sup>30</sup> Il était déjà classifié « N.N » et avait la Médaille de la Résistance depuis 1947

Loustaunau René	Saint-Astier		Otage		Ne figure pas dans la liste des 21
Maigre Jean			Déporté		(DAVVC 21 P 511 204)
<p><b>Maigre André,</b></p>  <p>Jean né le 6 février 1906 à Pessac-sur-Dordogne, domicilié 27 rue Hoche, Caudéran.</p> <p>Travailleur requis, envoyé en Allemagne le 15 octobre 1942<sup>31</sup>, à Brême auprès de la société Focke-Wulf-Werke.</p> <p>Décédé le 4 avril 1943 à l'hôpital auxiliaire St-Magne de Brême d'une tuberculose pulmonaire (acte de décès établi administrativement le 19 juillet 1947).</p>					
Maucler Roger			Déporté		DAVVC 21 P 514 379
<p><b>Maucler Roger, Paul</b></p>  <p>Né le 6 novembre 1920 à Bègles, célibataire, domicilié 41 rue Crémer à Bègles, mécanicien-ajusteur.</p> <p>Envoyé en Allemagne comme travailleur requis le 15 octobre 1942, rapatrié sanitaire octobre 1943 pour tuberculose pulmonaire.</p> <p>Décédé le 25 septembre 1946 à son domicile des suites évolutives de la tuberculose pulmonaire contracté en captivité.</p> <p>Mention « Mort pour la France » le 27 mars 1950</p>					
Mehay François	Mérignac	Août 1942	Fusillé	21/09/1942	F.T.P.
Mellier René	Mérignac	25/07/1942	Fusillé	21/09/1942	F.T.P.
Mette Jean	Mérignac	15/02/1941	Fusillé	24/10/1941	
Michel René	Bacalan	20/11/1942	Fusillé	05/05/1943	La Braconne
Moulis Louis	Bègles	14/07/1942	Fusillé	21/09/1942	F.T.P.
Monte Marcel			Bombardement		
Montrignac Pierre			Déporté		DAVCC 21 P 518 007
<p><b>Montrignac Pierre,</b></p>  <p>Gaston, Jean, né le 22 juin 1920 à Talence, domicilié 8 rue général Chanzy à Talence, célibataire.</p> <p>Dessinateur à la SNCASO ; travailleur requis le 3 juin 1943, envoyé en Allemagne le 21 juin 1943 à l'usine de Bad Eilsen à Brême de la société Focke-Wulf Flugzeugbau Cm bH.</p> <p>Décédé lors d'une noyade accidentelle le 20 août 1944 à Rinteln-sur-Weser (Allemagne) (acte de décès établi administrativement le 25 juillet 1946).</p>					

<sup>31</sup> Convoi formé par la S.N.C.A.S.O.

Pannetier Charles			Déporté	30/08/1944	DAVCC 21 P 522 646
-------------------	--	--	---------	------------	-----------------------

**Pannetier Charles**<sup>32</sup>

né le 10 octobre 1919 à Bordeaux, « pupille de la Nation », domicilié 5 rue Bergeret à Bordeaux, non marié, père d'un enfant naturel adopté par sa mère, né après son arrestation. Ajusteur à la SNCASO.

Engagé dans le réseau Mithridate-Alouette le 1<sup>er</sup> juin 1943 comme agent de renseignements, agent P2, en qualité de chargé de mission 3<sup>ème</sup> classe au grade assimilé de sous-lieutenant.

Arrêté le 22 octobre 1943 à la suite d'une imprudence d'un des agents du réseau et sous le prétexte de détention d'armes, il est interné au Fort du Hâ puis transféré le 17 janvier 1944 à Compiègne. Déporté au KL Buchenwald sous le matricule 44315, parti de Compiègne le 27 janvier 1944 et arrivé à Weimar le 29, il décédait le 24 août 1944 à l'hôpital du camp des suites d'une blessure qu'il reçut lors d'un bombardement du camp de Weimar Buchenwald et des usines voisines (acte de décès établi administrativement le 6 août 1946).

La mention « Mort pour la France » lui est attribuée le 25 juin 1947, le titre de Déporté Résistant le 7 novembre 1951, et le titre de « Mort en Déportation » le 8 décembre 1993. Une rue de Bordeaux porte le nom de Jean et Charles Pannetier.

Convoi 173 parti de Compiègne le 27 janvier 1944 et arrivé au KL Buchenwald le 29 janvier.

Petit Fernand	Saint-Astier		Otage	20/08/1944	Ouvrier usine de chaux
Reyssie Albert	Bacalan	20/07/1942	Fusillé	21/09/1942	F.T.P.
Rivière Jean			Combat		F.F.I. ?
Roger René			Déporté		DAVCC 21 P 532 071

**Roger René**,



né le 11 novembre 1921 à Bordeaux, domicilié 14 rue Aupérie à Bordeaux, célibataire, employé à la SNCASO comme manœuvre spécialisé depuis le 2 février 1942.

Travail requis déporté le 13 octobre 1942, envoyé le 15 octobre à Brême, employé à la Focke Wulf Flugzeugbau Cm bH à Berlin. Possédait, lui-aussi, un passeport.

Décédé le 15 août 1944 de la tuberculose à l'hôpital civil<sup>33</sup> de la Grafestrasse à Berlin où il était hospitalisé (acte de décès établi administrativement le 4 septembre 1946).

La mention « Mort pour la France » lui est attribuée le 11 juillet 1947.

Rolland Jean			Déporté	13/06/1944 04/04/1945	PDAVCC 21 P 7394
--------------	--	--	---------	--------------------------	---------------------

**Rolland Jean**, Léonce, Maurice, né le 8 juin 1878 à Saint-Martin-de-Blaye, général de division aérienne de Réserve, domicilié 9 rue Bertholon à Tunis, arrêté à Tunis le 16 février 1943 à son domicile, la mention Déporté Politique lui est attribuée le 18 juin 1957. (Aucun lien avec la SNCASO)

(Dossier DAVCC 27 P 7398) - ROLLAND Jean, né le 6 janvier 1899 à Mérignac, domicilié 4 A Cité de la Gare à Couëron (Loire-Inférieure) (aucun lien avec la SNCASO); travailleur requis envoyé en Allemagne à Hallendorf le 1<sup>er</sup> avril 1943.

(Dossier DAVCC 27 P 7394) - ROLAND Jean, né le 8 janvier 1911 à Bordeaux, domicilié 223 rue du Tondu à Bordeaux, marié, père de trois enfants, magasinier à la poudrerie de Saint-Médard-en-Jalles (quel lien avec la SNCASO ?); travailleur requis parti le 11 mars 1943 pour travailler à la fabrique d'explosifs Wasac à Wittenberg, rapatrié le 24 mai 1945 par Mézières.

<sup>32</sup> Pseudo : Charlie Boulanger

<sup>33</sup> Information donnée, le 6 juillet 1945, par le docteur Francis Besson, de Saint-Ouen et reprise par le Bureau des Fichiers et Statistiques, le 3 août 1945, par contre, le 12 février 1946, la Direction départementale de la Gironde du Ministère des P.G D R, suite à la déclaration d'un témoin donne Roger Daniel décédé suite à un bombardement. Déclaration donnée aux parents..

Rouchereau René	Bacalan	14/08/1941	Fusillé	24/10/1941	
<b>Sabari Henri</b>			<b>Déporté</b>		DAVCC 21 P 534 760
<p><b><u>Sabari Henri</u></b>, Clément, André, né le 4 avril 1892 à Rodez, marié, père d'un enfant ; ingénieur pilote aviateur, chef du service livraison avion à la SNCASO depuis le 6 janvier 1942, arrêté le 9 octobre 1943 à l'usine, par les autorités allemandes.</p> <p>Interné au Fort du Hâ (quartier allemand, n°8.684, cellule 14), transféré à Compiègne, sous le numéro 25.210, déporté le 27 janvier 1944 à Buchenwald où il arrive le 29 janvier<sup>34</sup> sous le matricule 44.205, block 61, transféré le 20 décembre 1944 au camp de Gross-Rosen et réintégré à Buchenwald le 7 mars 1945,<sup>35</sup> lors de l'évacuation du camp, le 9 avril 1945, pour fuir l'arrivée des troupes américaines, alors que son état de santé est déplorable, il décédait le 13 avril 1945 à la descente du wagon à Dachau<sup>36, 37</sup>.</p> <p>La mention « Mort pour la France » lui est attribuée le 2 août 1949. Titre de « Déporté politique » le 25 février 1963, ses activités de Résistance et certains actes de sabotage sur des avions n'ont pu lui être attribués, peut-être a-t-il été arrêté parce que jugé par les Allemands responsable de ces actes comme chef de service ( ?), d'autant que ses sentiments et son comportement antiallemands sont connus – son « jeu » favori était de jouer la « Marseillaise » ou la « Marche Lorraine » à la flute alors que son bureau était mitoyen avec celui des Allemands.</p> <p>Clément Sabari, aviateur de la guerre 14/18, était titulaire de : Médaille militaire, Médaille coloniale, Médaille interalliée, Croix de guerre avec palme.</p> <p><b>FMD</b> – Déporté au KL Dachau, convoi 173 du 27 janvier 1944, matricule 44.205, décédé le 13 avril 1945 à Dachau.</p>					
Sedze-Hoo Jean	Bègles	23/05/1942	Fusillé	21/09/1942	F.T.P.
<b>Tournier Paul</b>			<b>Déporté</b>	23/04/1945	DAVVC 21 P 544 811
<p><b><u>TOURNIER Paul</u></b>, né le 30 janvier 1910 à Bordeaux, domicilié 5 Cité Pourman à Bordeaux, vivant maritalement.</p> <p>Travailleur requis le 12 octobre 1942 envoyé en Allemagne travailler à l'usine Focke Wulf de Cottbus (société Focke-Wulf Flugzeugbau Cm bH) le 15 octobre 1942, décédé d'une crise d'apoplexie le 11 juillet 1943 à l'hôpital de Cottbus (Allemagne). Acte de décès établi administrativement le 10 juillet 1947.</p>					
<b>Trébod Pierre</b>			<b>Tué au combat</b>	03/06/1940	<b>Pilote d'essais</b>
<p><b><u>Trébod Pierre</u></b>,<sup>38</sup> Né à Bordeaux, le 7 février 1910. Engagé dans l'Armée de l'Air, breveté pilote, le 12 août 1928, il sert dans le 2<sup>e</sup> régiment d'aviation de chasse à Strasbourg. Puis, ayant cumulé 1.334 heures de vol, il obtient le brevet de transport public le 18 mars 1938 ce qui le conduit au poste de pilote d'essais au CEAM de Villacoublay. Il entre pilote d'essais aux usines Bloch à Châteauroux. A la mobilisation il est lieutenant –pilote de l'Armée de l'Air au groupe de chasse 1/1.</p> <p>Le 3 juin 1940 ; en tout début d'après-midi, trois cent bombardiers allemands, volant à une altitude d'environ 5.000 mètres sont protégés par deux cent Messerschmitt 109 et 110. Ces avions bombardent les terrains d'aviation dont treize sont occupés par l'Armée de l'Air française. Les installations du Bourget, de Saint-Cyr et de Guyencourt subissent pareillement un intense pilonnage ; ce raid touche également les usines Citroën, Renault mais aussi le réseau ferroviaire avec les gares de Melun, Nangis, Creil, Estampes, Mantes. D'autres seront aussi endommagées.</p>					

<sup>34</sup> Il fut très proche de Marcel Bloch et de Marcel Paul.

<sup>35</sup> Nouveau matricule 134.172

<sup>36</sup> Dressé le 8 février 1947 par d'ex déportés

<sup>37</sup> Attestation de Tauziat Roger

<sup>38</sup> Témoignage du général Coutaud, escadrille des Archers, groupe de chasse 1/1

Les patrouilles d'alerte décollent. Le terrain où se trouve le groupe de chasse 1/1 risque d'être bombardé. Tous les appareils en état de vol prennent l'air. Les trois derniers, Trébod, Maréchal et Legendre décollent en catastrophe, l'un après l'autre. Ils sont alors surpris par une dizaine de chasseurs ennemis Me 109 alors qu'ils cherchent à se regrouper.

On devait retrouver le corps meurtri et décapité de Pierre Trébod, dans son appareil à Boran. Maréchal réussissait à abattre un Me 109 avant de tomber en flamme. Seul, Legendre parvenait à sauter de son avion en flamme, mais avec le visage et les mains grièvement brûlés.

Trochut Maurice			Bombardement	05/01/1944	État civil MPLF
Vézain René			Bombardement		
Villeneuve Marcel	Bacalan	27/08/1942	Fusillé	21/09/1942	
Vitrac André	Bacalan	27/05/1942	Fusillé	21/09/1942	F.T.P.
Zarzuella Michel	Bègles	23/05/1942	Fusillé	21/09/1942	F.T.P.

**Sources documentaires :**

Stèle S.N.C.A.S.O.

Services historiques de la Défense à Caen

Division des Archives des Victimes des Conflits Contemporains

Fondation pour la Mémoire de la Déportation

Mémorial de la Déportation, (4 volumes)

Comité des fusillés de Souge

1940-1944 – Bordeaux – Les bombardements., Peter Krausde, Editions C.M.D, 1999



## Récapitulatif

### Fusillés

Souge	30	
La Braconne	1	Michel René
Non identifiés	2	Bordessoules Jean Coudroy Pierre
Saint-Astier :	9	2 ne figurent pas sur la stèle 1 sur la stèle ne figure pas sur la liste des otages 3 sur la stèle sont peut être des cultivateurs

### Tués au combat :

### Prisonnier de guerre :

### Déportés :

#### Total

21

S.T.O.	3
Relève	8
Israélites	2
Résistants	7
Pas retrouvé	1

### Bombardements :

11

**81**

- **Onze travailleurs requis dans le cadre du STO, classés « Déporté Politique » :**

ROLLAND Jean,	départ	?	
DORGANS Robert,	15 octobre 1942	Focke Wulfe	Convoi S.N.C.A.S.O.
DUBUCQ Joseph,	15 octobre 1942	Focke Wulfe	c'est encore la
MAIGRE André,	15 octobre 1942	Focke Wulfe	relève
MAUCLER Roger,	15 octobre 1942		
ROGER René,	15 octobre 1942	Focke Wulfe	
TOURNIER Paul.	15 octobre 1942		
DIRPIT Jean,	17 décembre 1942	Focke Wulfe Marienburg	
BLANDIN Max,	25 janvier 1943	Demag	
MONTRIGNAC Pierre,	3 juin 1943	Focke Wulfe	
COUSTEAU Max,	28 juin 1943	Bad Tilsen Focke Wulf	

- **Un « Déporté Politique » pour son activité en faveur du Parti Communiste**  
DAROTCHETCHE Louis.

- **Un « Déporté Politique » qui est peut-être un Résistant méconnu ?**  
SABARI Henri.

- **Cinq Résistants, morts en déportation :**  
BARONNET Robert, réseau Mithridate-Alouette,  
CASTERA Albert, FTPF,  
DEVAUX Robert, réseau Mithridate-Alouette.  
GROS René, réseau CND Castille,  
PANNETIER Charles, réseau Mithridate-Alouette.

- **Deux déportés raciaux, morts en déportation :**  
LOPES-SILVA André, Israélite,  
FARGUES Eugène, Israélite.

## **Définition du « déporté politique »**

Le titre de « déporté politique » (institué par la loi 48-1404 du 9 septembre 1948 et le décret n°50-325 du 1<sup>er</sup> mars 1950) est accessible aux personnes de nationalité française et étrangères présentes en France au moment des faits qui ont été :

**Transférées et internées** par l'ennemi dans des prisons ou camps de concentration hors du territoire national ;

**Internées** dans les camps et les prisons du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;

**Emmenées** par l'ennemi vers une prison ou un camp de concentration et sont décédées ou se sont évadées au cours du trajet ;

Alors qu'ils étaient **prisonniers de guerre** ou **travailleurs** en Allemagne transférés dans un camp ou une prison considérés comme lieu de déportation. Les prisonniers de guerre et les **travailleurs en Allemagne non volontaires** doivent avoir subi leur détention jusqu'à la libération du camp, ou s'en être évadés, sauf en cas de libération par l'intermédiaire de la Croix-Rouge notamment.

Ceci s'accorde au triangle rouge imposé aux détenus par les nazis.

Cette définition ne pourra pas, par la suite, s'appliquer au régime des pensions et des réparations mis en place la Libération venue. J'ai encore à l'esprit les différents pouvant s'élever entre deux amis ayant subi les mêmes tortures et des sévices identiques mais auxquels étaient accordés des régimes différents.

L'un, considéré comme « Déporté Résistant », c'est-à-dire un combattant volontaire bénéficiant du régime des pensions militaires d'invalidité ;

L'autre « Déporté politique », étant considéré comme une victime civile relevant du régime des pensions des victimes de la guerre. Il est évident que les droits communs se trouvaient exclus de ces deux catégories.

Enfin, une autre distinction fut faite pour les Internés, c'est-à-dire les personnes ayant subi « des mesures administratives ou judiciaires de privation de liberté » ayant été internées en France dans des camps ou incarcérées dans des prisons.

## **Les bombardements**

Les cinq victimes identifiées et retrouvées dans les fichiers des décès de l'Etat-civil ont toutes été touchées lors du raid de la 8<sup>th</sup> Air Force qui comportait 117 B-17 G Flying Fortress de la 3<sup>th</sup> Bomb Division.

A 10h40 - les premiers B-17se présentaient au dessus de Mérignac

A 10h50 – Plusieurs dizaines de bombes éclataient sur l'aérodrome de Mérignac, ainsi que sur l'usine d'aviation S.N.C.A.S.O.. Intensification de la défense aérienne. Les Allemands ont prélevé des canons de 88 sur le Mur de l'Atlantique.

Des dégâts importants sont constatés au sol. Les bombes ont détruit des bâtiments, des hangars mais elles ont aussi endommagé la piste principale de la base. Des morts et des blessés étaient dénombrés parmi les troupes allemandes. Côté civil 7 tués à Mérignac et 32 blessés.

## Service du Travail Obligatoire <sup>39</sup>

**Automne 1940** : La mobilisation de l'armée allemande provoqua effectivement un affaiblissement sérieux des effectifs œuvrant dans la structure économique du III<sup>ème</sup> Reich qui, malgré cela, devait assurer le maintien du potentiel de guerre. Le temps passant, de victoires en défaites, les besoins militaires et, par conséquence, industriels devenaient grandissants. Dans un premier temps, l'occupant fit appel aux volontaires qu'il était possible de trouver dans les pays occupés. Dans ce cadre, on compta en France 200.000 individus dont 70.000 femmes. A noter que, dès l'automne 1940, l'occupant procédait à des rafles arbitraires dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais rattachés à Bruxelles.

L'appel du volontariat fut donc un échec.

Le 18 avril 1942 voyait le retour de Pierre Laval au pouvoir. En mai 1942, Franz Sauckel, chargé par Hitler de trouver en territoires occupés la main d'œuvre nécessaire à l'industrie allemande, arrivait en France et demandait pour cela la mise à disposition de 250.000 hommes.

### Le Travail obligatoire :

Il est institué le 7 mai 1942 par un « *Anordnung* » de Franz Sauckel en Europe de l'Ouest.

Les discussions vont être difficilement menées entre Sauckel et Laval. Ce dernier entendait marquer sa présence et donner un semblant d'autorité à la politique de Vichy. Il n'était pas contre la collaboration puisque le 22 juin dans un discours radiodiffusé s'adressant au peuple français il « souhaite la victoire de l'Allemagne parce que, sans elle, le bolchevisme, demain, s'installera partout. ».

Par le même discours, Laval pouvait présenter la « Relève » comme étant une victoire de ses négociations. La « Relève » c'était la proposition de libérer un prisonnier de guerre pour trois départs en Allemagne. Et Laval se félicitera de cette décision en la plaçant dans le cadre d'une participation de la France à l'effort de guerre allemand contre le bolchevisme.

Vichy présentait cette « relève » comme un élément de la solidarité nationale tout en développant une propagande provocatrice que ce soit à la radio, par la presse ou l'affichage.

- « Ils donnent. Leur sang, donnez votre travail pour sauver l'Europe du bolchevisme ».
- « La relève aura ainsi doublement sauvé la France de la pauvreté grâce à celui qui est parti, et de la famine grâce à ceux qui sont rentrés ».
- « Tout le confort est assuré, douches, salles de bain, chauffage central, la nourriture est abondante préparée par des cuisiniers spécialisés originaires des divers pays pour respecter les coutumes nationales ».
- « A Nice je gagnais 2000 francs par mois et aujourd'hui, après avoir vécu, j'envoie 3000 balles à ma famille, sans compter ce que j'espère emporter lors de première permission. »

De même le 27 juin 1942 les patrons de la métallurgie recevaient une circulaire en faveur de la « Relève ». Malgré cela, et en dépit de la faiblesse de l'économie française, les résultats de l'opération étaient décevants. Seuls 17.000 volontaires avaient répondu à la fin du mois août. Et pourtant, les prix grimpaient et les salaires ne suivaient pas. Et, par ailleurs, les concentrations économiques, les fermetures d'usines et les licenciements auraient dû permettre de nombreux engagements. Il n'en fut rien et c'est pour cela que le 22 août 1942, une directive de Sauckel demandait le recrutement forcé.

Pierre Laval détenait un projet dans ses tiroirs depuis le 7 août par lequel il promettait de répondre aux exigences allemandes en utilisant des mesures légales que l'administration de Vichy aurait à prendre. Cette réserve précautionneuse convenait, en fait, à Sauckel ; elle permettait d'inclure la zone dite libre dans le système tout en confirmant la complicité du chef de gouvernement, Pierre Laval qui, le 23 octobre, déclarait, en Conseil des ministres que la zone non occupée aurait à fournir un quart des ouvriers spécialisés demandés. .

---

<sup>39</sup> Eux, les S.T.O., Jean-Pierre Vittori, Ramsay, 1982

L'astuce consistait à considérer les travailleurs requis comme des volontaires partant pour la relève des prisonniers de guerre. Cela permettait à Vichy de se flatter d'avoir su négocier. Les ministres Lagardelle et Bichelonne pouvaient déclarer, le 23 septembre 1942,

« Grâce à la politique de Vichy [...] l'ordonnance allemande du 22 août 1942 sur le S.T.O. avait été évitée ».

Le 4 septembre 1942, la loi sur l'utilisation et l'orientation de la main d'œuvre entra en vigueur. Elle fut publiée le 13, dans le Journal Officiel, ainsi que dans la presse. « Tout Français ou ressortissant français, de sexe masculin, âgé de plus de 18 ans et de moins de 50 ans devait justifier d'un emploi utile au besoin du pays ». Ce texte donnait la possibilité de réquisitionner de force tous les hommes entre 18 et 50 ans, ainsi que les femmes entre 21 et 35 ans, qui pouvaient « être assujettis à effectuer tous travaux que le gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la nation. ». Rien ne prévoyait dans ce texte un envoi en Allemagne que chacun, pourtant, sous entendait.<sup>40</sup>

L'application de cette loi allait opérer un clivage au sein du monde du travail français en Allemagne, en distinguant bien clairement le recrutement consenti et le recrutement forcé

Un nouveau système de recrutement fut mis en place. Des commissions mixtes franco-allemandes s'installèrent aux niveaux central et régional. Chaque entreprise se vit définir un total de main-d'œuvre à fournir. A elle de dresser les listes nominatives de « travailleurs volontaires » que la gendarmerie convoquerait pour la « Relève ». On peut penser que certaines entreprises profitèrent de l'instant pour tenter de nettoyer leurs effectifs.

Un contrat de travail était proposé pour une entreprise allemande définissant les conditions de travail et de salaires<sup>41</sup>. La signature du contrat donnait l'illusion d'un consentement, par contre, le refus entraînait la perte des avantages proposés alors que le contrat, signé par un fonctionnaire français, restait valable.

On sait combien furent houleux et difficiles la préparation, le rassemblement et le départ des convois. Manifestations, grèves et contestations sur les lieux de travail, émeutes dans les gares... Parfois une « Internationale » qui fusaient. Les ouvriers montaient à coup de crosse....

A la fin de 1942, les exigences allemandes furent pratiquement satisfaites. Ils demandaient 250.000 ouvriers, ils en récupéraient 239.763 dont 137.410 ouvriers qualifiés. Dénombrons, dans cet effectif, 60.000 volontaires dont 17.000 ouvriers qualifiés.

16 février 1943, création du « SOT » Service du Travail Obligatoire, remplacé très rapidement par le « STO » moins sujet aux railleries. Alors, les ouvriers ne sont plus particulièrement concernés, ce sont des classes d'âge entières qui sont touchées. Les jeunes gens nés entre 1920 et 1922 ont l'obligation de partir travailler en Allemagne. C'est le cas des 24.000 jeunes hommes des Chantiers de Jeunesse, ce sont les victimes des rafles de la Milice et de la Wehrmacht. Au total 600.000 partent entre juin 1942 et août 1943. Insatisfait Sauckel multipliait ses exigences : 120.000 en mai, 100.000 en juin, 500.000 le 6 août 1943. Heureusement, ces objectifs ne seront jamais atteints et les Allemands, eux-mêmes, mettront un terme aux demandes de Sauckel. Parallèlement, Albert Speer, Ministre de l'armement du Reich, s'entendait avec le ministre français Jean Bichelonne pour protéger de nombreuses entreprises travaillant pour l'Allemagne, les mettant à l'abri des prétentions de Sauckel.

Par contre, ces réquisitions, cette déportation ont canalisé vers les maquis ceux que l'on appelle des « Réfractaires ». On estime leur nombre à 200.000. Tous n'iront pas dans les maquis, environ un quart rejoindra la Résistance, d'autres passeront en Afrique du Nord, prenant une part importante parmi les Évadés de France.

Apparemment, seuls 40.000 travailleurs seraient partis en Allemagne, plus ou moins volontaires.

<sup>40</sup> Helga Elisabeth Bories-Sawala, *Dans la gueule du loup. Les Français requis du travail en Allemagne*, Presses universitaires du Septentrion, avril 2010, 388 p.

<sup>41</sup> Prime de 1.000 francs, prime transitoire, prime pour séparation, paiement du supplément familial, droit aux avantages sociaux français, garantie de réemploi...

## **Classification « Nuit et Brouillard »**

« **Nuit et brouillard** » (en allemand *Nacht und Nebel*, ou NN) est le nom de code des « directives sur la poursuite pour infractions contre le Reich ou contre les forces d'occupation dans les territoires occupés ». Elles sont l'application d'un décret du 7 décembre 1941 signé par le maréchal Keitel et ordonnant la déportation de tous les ennemis ou opposants du Troisième Reich.

En application de ce décret, il était possible de transférer toutes les personnes représentant « un danger pour la sécurité de l'armée allemande » (saboteurs, résistants, opposants ou réfractaires à la politique ou aux méthodes du Troisième Reich) en Allemagne et à terme, de les faire disparaître dans un secret absolu.

### **Le décret NN stipule :**

Ne sont à juger dans les pays occupés que les crimes à coup sûr justiciables de la peine de mort et à condition que celle-ci puisse être appliquée dans un délai inférieur ou égal à huit jours ;

Les inculpés qui ne rempliraient pas ces deux conditions sont à déporter en Allemagne sous le secret absolu. Ils seront isolés du monde et, soit jugés en Allemagne, soit internés dans un camp ;

La seule réponse à faire à des organismes étrangers ou allemands qui poseraient des questions sur ces disparus est : "l'état de la procédure ne permet de donner aucune information."

Pendant la guerre, au départ, les détenus NN tombent sous le coup d'une Schutzhaft aggravée par le strict isolement individuel (*strenge Einzelhaft*, mise au secret), jusqu'au jugement éventuel par un *Sondergericht* (tribunal d'exception) local ou par le 2<sup>e</sup> Sénat du Volksgerichtshof en tournée.

Majoritairement français, belges ou hollandais, les détenus ainsi marqués n'auront connaissance de leur statut qu'après la guerre. Ils voient bien qu'ils ne reçoivent ni courrier ni colis. Ils ignorent que les lettres qu'ils écrivent ne sont pas transmises. Tous les déportés ne sont pas NN, mais tous les NN sont déportés. Ils ne sont pas tous condamnés à mort; nombre d'entre eux sont sous le coup de condamnations à des peines de prison ou de travaux forcés. Les détenus en fin de peine sont "mis au camp" sans spécification de durée.

À l'automne 1944, devant l'échec manifeste de la politique NN (la dissuasion est nulle, le nombre d'insurgés augmentant sans cesse), le régime NN est partiellement levé. Les Allemands vident leurs prisons et leurs bagnes surpeuplés des détenus NN qui sont mis au régime commun dans les camps de concentration où les résistants sont envoyés sans procédure ni jugement. Du statut NN, seule subsiste la privation de colis et de courrier qui, dans bien des cas, sera fatale.

## *Les otages de Saint-Astier*

Le 20 août 1944, des combats opposent les résistants aux allemands qui, en représailles, fusillent le soir même 21 otages au lieu-dit les Quatre-Routes :

Robert Baivie (28 ans) employé SNCASO, constr. aéronaut. (carrières de chaux).(42)

André Baylet (22 ans), cultivateur.(43)

Albert Bertault (30 ans), travaillant dans une Société bordelaise.

Jean Bouscary (52 ans) de la SNCASO.

André Brunet (33 ans) coiffeur.

Daniel Cazenave (56 ans) de la SNCASO.

Henri Chignaguet (53 ans) cultivateur.

Jean Dupont (43 ans), de la SNCASO, Société Nationale de Construction du Sud-Ouest.

Eugène Emond (50 ans), travaillant dans une Société bordelaise.

Henri Guichard (26 ans) de la SNCASO, Société Nationale de Construction du Sud-Ouest.

Henri Huguet (48 ans) marchand de vins.

Léonce Lafaye (64 ans), prêtre, curé doyen de Saint-Astier.

Antoine Lafleur (27 ans) forain.

Charles Lamy (52 ans), travaillant dans une Société bordelaise.

Fernand Levy (55 ans, réfugié alsacien, interprète).

Pierre Parisot (33 ans) employé SNCF.

Fernand Petit (38 ans) ouvrier aux usines à chaux. ?

Michel Pichaud (35 ans) gendarme en uniforme.

Marcel Reveillas (42 ans) employé de la voirie.

Louis Robin (27 ans), travaillant dans une Société bordelaise.

André Venou (37 ans) électricien.

Ouvriers de la S.N.C.A.S.O. fusillés en otages mais ne se trouvent pas sur la stèle.

Individus étrangers à la S.N.C.A.S.O. mais figurant sur la stèle

D'après le monument Loustaunau René a été fusillé comme otage à Saint-Astier mais ne figure pas sur la liste ci-dessus.

Certaines listes, non officielles, comportent 24 noms. L'une comporte le nom de René Loustaunau-Hounau mais comme étant employé à la S.N.C.F.

---

<sup>42</sup> Ne figure pas sur la stèle

<sup>43</sup> Figure sur la stèle, n'est pas S.N.C.A.S.O.



## Les A.E.L. « Arbeitserziehungshäftlinge »

La lecture du « mémorial de la Déportation », importante œuvre de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, nous fait découvrir une catégorie particulière de déportés, les 2145, femmes et hommes arrêtés sur le territoire allemand. La majeure partie de ceux-ci a été envoyée à Dachau.

Les raisons expliquant leur présence initiale en Allemagne sont connues dans 90% des cas. La partie la plus importante de ce groupe est constituée par les requis et STO, à 40%. Viennent ensuite les travailleurs volontaires, 25% environ, puis, les prisonniers de guerre ayant opté ou non pour le statut de « travailleurs libres », environ 15%. Ajoutons environ 10% pour lesquels le statut initial est méconnu, 4 Alsaciens-Mosellans (3 incorporés de force dans la Wehrmacht et 1 patriote proscrit) plus, et enfin, 2 membres du corps diplomatique. Le volume des arrestations avant le début de 1943 ne dépasse les 3%. Plus de 25% de celles-ci auront lieu sur 1943, 60% en 1944 et plus de 10% en 1945. Il est évident que le débarquement des Alliés en Normandie avait donné lieu à une recrudescence des manifestations d'opposition des travailleurs étrangers en Allemagne ; d'où une aggravation de la répression. Ces manifestations d'opposition n'ont rien à voir avec des délits de droit commun qui ne sont présent que dans moins de 2% des arrestations. Non Nous avons là différentes manières de refuser de travailler. Ce sont des absences, des évasions, des grèves lorsque cela est possible... et puis le sabotage sous ses divers aspect, que ce soit de la malfaçon ou même le ralentissement dans la production. Il y en eut qui rejoignirent les partisans en Yougoslavie. Il y eut aussi ce que l'on appelait « des actes de propagande antiallemande » ; il suffisait, pour cela, d'être à l'écoute des radios alliées et de diffuser les informations recueillies aux oreilles attentives des prisonniers français mais aussi d'informer la population allemande, C'est ainsi que le 15 septembre 1944, environ cinquante Français, tous du STO, furent arrêtés par la Gestapo, sous l'accusation de diffusion de nouvelles provenant de la BBC écoutée sur un poste radio monté par leurs soins. Ils resteront un mois à la prison de Würzburg avant de rejoindre le camp de concentration de Dachau.

D'autres furent appréhendés pour avoir glissé dans leur courrier des propos antiallemands, des informations touchant au moral de la population allemande, des informations concernant le martyr des camps de concentration ou encore menaces et injures proférées à l'égard du Führer... Toujours d'après le document établi par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, il faut encore ajouter à la liste des motifs invoqués, l'aide apportée par des cheminots, requis et travaillant pour la Reichsbahn, et qui avaient organisé une chaîne d'évasion de prisonniers français ou belges qu'ils cachaient nuitamment dans des wagons à destination de la France.

L'ensemble des déportés arrêtés sur le territoire du Reich étant, pour la plupart, des travailleurs, entrât à Dachau sous l'appellation particulière de « rééducation par le travail ». Leur entrée au camp se signalait par les lettres « AE », c'est-à-dire « Arbeitserziehungshäftlinge », voulant signaler ces détenus comme « travailleurs civils ne fournissant pas les normes de travail exigées » et qu'il fallait donc rééduquer. En fait, il existait de nombreux camps AEL.

Le prisonnier « AE » était projeté au milieu des autres détenus, dans leur misères, leurs souffrances, leur martyr. Toutefois, le « détenu d'éducation » pouvait espérer sortir de cet enfer au bout de quelques semaines ou au bout de quelques mois au plus. Pourtant, tous ne revinrent pas...

## **Mention « Mort pour la France »**

### **Les conditions d'attributions**

Une notion primordiale à retenir : la preuve, qui s'oppose à la présomption, doit être rapportée que la cause du décès est la conséquence directe d'un fait de guerre. Par ailleurs, si la nationalité française est exigée pour les victimes civiles de la guerre y compris les déportés et internés politiques, les membres des forces armées y compris les déportés et internés résistants ne sont soumis à aucune condition de nationalité.

### **Les procédures d'attributions**

L'initiative de la demande appartient à l'autorité militaire ou administrative, mais aussi à la famille du défunt, voire à toute personne physique ou morale ayant un motif d'agir au sens juridique du terme. Il n'existe pas de forclusion pour les demandes. En ce qui concerne l'instruction de la demande, seule l'autorité militaire ou administrative est habilitée à accorder ou refuser la mention.

### **Droits attachés à l'attribution de la mention :**

1°) Certains ont le sens d'un hommage rendu à la mémoire de la victime: Le nom de la victime peut être inscrit sur le monument aux morts de la commune.

#### ***Diplôme d'honneur :***

La loi du 17 avril 1916 a institué un diplôme d'honneur portant en titre "Aux morts de la grande guerre, la patrie reconnaissante" décerné à tous les officiers, sous-officiers et soldats des armées de terre et mer décédés pendant la guerre 1914/18 pour le service et la défense du pays et remis à leurs familles.

La loi n° 51-643 du 24 mai 1951 a étendu ce diplôme aux militaires des armées de terre, de mer et de l'air ainsi qu'aux F.F.L, F.F.C ou F.F.I et aux membres de la résistance décédés durant la guerre 39/45.

Ces deux lois sont codifiées à l'article L.492 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. Par ailleurs, la loi n°52-833 du 18 juillet 1952 a fait bénéficier les combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants et ils peuvent également solliciter un diplôme d'honneur.

2°) D'autres droits prennent le caractère de mesures de soutien en faveur des ayants cause :

#### ***Titre de pupille de la nation :***

Les orphelins mineurs dont le père ou le soutien de famille a été tué à l'ennemi ou dont le père, la mère ou le soutien de famille est mort de blessures ou de maladies contractées ou aggravées du fait de la guerre peuvent être adoptés comme "pupilles de la nation"

#### ***Rente mutualiste :***

Les veuves, veufs, orphelins, ascendants d'un combattant "Mort pour la France" à titre militaire peuvent adhérer à certaines caisses mutualistes leur permettant de bénéficier d'une bonification de l'Etat ainsi que des mesures fiscales. Pour la constitution de la rente mutualiste, les versements sont libres sur une période minimum allant de 4 à 10 ans (durée déterminée selon l'âge du souscripteur) la retraite ainsi constituée peut être servie dès l'âge de 50 ans, si la durée minimum de cotisation est respectée.

#### ***Droits d'auteur :***

Il y a prorogation de 30 ans des droits d'auteurs lorsque l'auteur, le compositeur ou l'artiste est "Mort pour la France" Article L123-10 du code de la propriété intellectuelle.

#### ***Transfert et restitution des corps :***

Depuis la guerre 1914/18, les familles peuvent demander le transfert et la restitution, aux frais de l'Etat, des corps des victimes dans le cimetière de leur choix (article L.493 du code). Pour les demandes actuelles présentées par les familles, des lois ou décrets ont fixé une date de forclusion jusqu'à laquelle les familles pouvaient demander la restitution des restes mortels d'un de leur membre. Enfin, dans le cas d'identification tardive du corps d'un disparu, les familles disposent de trois mois à compter de la notification de la découverte des restes mortels pour déposer les demandes pour les corps identifiés en métropole, et de six mois lorsqu'il s'agit d'un corps identifié à l'étranger ou dans un territoire d'outre-mer.

***Sépulture perpétuelle :***

Afin d'honorer perpétuellement la mémoire de ceux qui sont morts pour la patrie, l'Etat a pris les dispositions nécessaires pour la conservation des sépultures militaires en créant une législation (article L498 du code).instituant ou régissant le droit à la sépulture perpétuelle et l'organisation des lieux de sépultures

***Pèlerinage sur les tombes :***

Un voyage gratuit annuel sur les tombes est accordé aux ayants-droit (veuve, ascendants, descendants des 1er et 2ème degré ou à défaut de ces parents, la sœur ou le frère aîné qui peut, le cas échéant, en faire bénéficier une autre sœur ou un autre frère) des militaires "Mort pour la France" (article L.515 du code). Ce même droit est ouvert pour les ayants-droit de déporté, d'interné ou de personnes contraintes au travail en pays ennemi qui peuvent aller se recueillir sur le lieu (identifié ou présumé) du crime (article L.516 du code).

En ce qui concerne les ayants droits de 14/18, la S.N.C.F, sur présentation d'une attestation du lieu d'inhumation établie par le ministère de la défense, prend en charge la totalité du coût du voyage conformément à la loi du 29 octobre 1921.

Pour les autres conflits, sur présentation de ce même document, elle délivre les billets demandés et adresse semestriellement la facture correspondante au ministère de la défense conformément à la loi convention S.N.C.F/ anciens combattants du 2 janvier 1943 renouvelée le 6 juillet 1960.

Le droit à pèlerinage est limité à deux ayant-droit par an pour les voyages sur les tombes situées à l'étranger. Toutefois, un accompagnateur est autorisé pour les personnes titulaires d'une carte d'invalidité à double barre rouge ou bleue.



## Conclusions

Les années ont passé et cette stèle, gravée dans l'allégresse de la victoire finale sur le nazisme et la douleur ressentie par la perte d'êtres chers, ne peut pas et ne doit pas disparaître. Nous savons pratiquement aujourd'hui que chacun des noms gravés dans la pierre nous rappelle, pour toujours, le drame que nos parents ont pu vivre à des degrés divers.

Déjà choqué, on peut le penser, par la présence d'un occupant qui ne manquait pas de s'afficher dans nos rues, nos cinémas, nos restaurants, à la terrasse du café voisin, partout enfin où pouvait se porter le regard d'un Français humilié, celui-ci, dans certains cas, devait encore composer avec l'intrus, l'envahisseur, le vainqueur, sur son lieu de travail. Le cas de la S.N.C.A.S.O n'est pas unique ; il en fut de même dans toutes les usines d'armement qui durent s'intégrer dans l'économie de guerre allemande. On ne peut stigmatiser, voire accabler, l'ouvrage fait alors. La peur était là, pour soi, pour les siens. Je ne pense pas que l'on puisse apprendre le courage. Il est en soi ou il n'est pas.

Certains résistèrent, d'autres non. La mémoire des fusillés de Souge, toujours vivace, se dédouble dans cette pierre. Elle retrouve le souvenir d'autres patriotes restés dans l'univers concentrationnaire national-socialiste.

La S.N.C.A.S.O, à l'heure allemande, travaillait donc, sans doute avec une ferveur proche de l'apathie, à la maintenance de la Luftwaffe face aux Alliés. On ne peut donc être étonné au constat des nombreux bombardements alliés que durent subir les différentes usines de l'aéronautique, et, en particulier, dans la région bordelaise. D'où les décès que nous pouvons, malheureusement, enregistrer parmi le personnel de la S.N.C.A.S.O. et que nous retrouvons sur le monument

La stèle, objet de notre analyse, semble nous apporter d'autres éléments de réflexion ; en effet, si nous pouvons identifier dix des onze personnes parties travailler en Allemagne, sous la qualification de S.T.O., nous constatons que sept de celles-ci ont pris leur départ avant que le Service du Travail Obligatoire soit mis en place, ce qui veut dire : avant le 16 février 1943. C'est ainsi que, le 9 décembre 1942, le chef du service du personnel de la S.N.C.A.S.O. attestait que M. Dorgans était parti le 15 octobre 1942 au titre de la Relève. Six des victimes portées sur la stèle sont montées, à la même date, dans un convoi formé par la S.N.C.A.S.O. à destination des usines de Focke Wulf de Brême.<sup>44</sup> Ces hommes-là décédés, au cours de leur contrat, de maladie pulmonaire contractée en Allemagne ou des suites de bombardements alliés ont bénéficié, en majorité, de la mention « Mort pour la France ». Un seul d'entre eux, ayant « entendu Radio-Londres », dut subir le camp de « rééducation par le travail », « A.E.L », qui le plongea pour quelques semaines dans l'enfer du vrai régime concentrationnaire. Il ne put y survivre. La mention « Mort pour la France » lui fut accordée en toute justice.

Il est évident que ce monument, par sa seule existence, appelle à des commémorations. car, en effet, dans l'aéronautique comme dans l'ensemble du territoire français, ils furent peu nombreux à Résister et à subir les tragiques conséquences de l'occupation. Les générations actuelles comme celles du futur se doivent de les honorer. Par contre, l'instrument de travail qu'il représente conduit à des recherches et à la découverte de problèmes ignorés ou cachés.

Ainsi, les gestionnaires de ce dossier, pris peut être par le temps, n'ont pas pris la peine de vérifier la liste des ouvriers et employés de la S.N.C.A.S.O. de Saint Astier dans laquelle se retrouvent des cultivateurs étrangers à l'entreprise et sur laquelle ne sont pas pris en compte de réels ouvriers S.N.C.A.S.O.

C'est un plaisir d'en appeler à ces disparus, de les découvrir, de suivre leur parcours, glorieux pour certains. Il est parfois irritant de constater que leur reconnaissance héroïque fut parfois difficile la victoire obtenue. Celui-ci<sup>45</sup>, homologué officiellement capitaine, se retrouve lieutenant administrativement deux mois plus tard. A un déporté<sup>46</sup> sous la procédure « Nuit et brouillard », titulaire de la mention « Mort pour la France », on ne reconnaît pas sa qualité de « Déporté Résistant », il ne sera défini que comme « Déporté politique ». Il en fut de même cet autre<sup>47</sup> pourtant déporté « Nuit et brouillard », déjà titulaire de la Médaille de la Résistance et reconnu comme « Mort pour la France ». Enfin, pour trois autres, dont on connaît l'identité, il est impossible de

---

<sup>44</sup> Lettre du 4 novembre 1943, du commandant Caignard, chargé de Mission, chef du territoire Ouest, Commissariat Général de la main d'œuvre française en Allemagne.

<sup>45</sup> Devaux Robert page 8

<sup>46</sup> Darotchéché Louis, page 7

<sup>47</sup> Gros René, page 10

les retrouver dans le fichier des « Combattants Volontaires de la Résistance » ni dans le fichier des Victimes de guerre. Qui sont-ils ? Pour l'instant, nous l'ignorons.

Il est évident que ces constatations ne peuvent avoir de répercussions dans le cadre commémoratif d'autant qu'il paraît difficile de rectifier ce qui est gravé dans la pierre. Toutefois, les personnalités officielles, les porte-drapeaux comme les responsables des sociétés mémorielles auront l'avantage de pouvoir connaître vers qui vont leur hommage et pour qui sera fleuri ce monument. Tous ne furent pas des héros, mais tous furent des victimes.

Mais, étant gérant du site Internet : « Ce que fut la Résistance en Gironde », que je considère comme un outil de documentation et de recherches, je me dois d'afficher dans ses pages les résultats de cette présente recherche.

**Jacques Loiseau**  
**Président du Comité départemental**  
**Du Concours National de la Résistance et de la Déportation**  
**Président honoraire départemental**  
**de l'A.N.A.C.R. Gironde**

**Mérignac, le 15/11/2015**



## Sommaire

1° - N'oublions jamais		page 03
2° - La stèle	*	04
3° - Tableau de travail	Antoine René	05
	Baylet Paul	06
	Cazenave Daniel	07
	Delrieu Henri	08
	Dorgans Robert	09
	Fournier Jeanne	10
	Loustaunau René	11
	Pannetier Charles	12
	Rouchereau René	13
	Trochut Maurice	14
4° - Récapitulatif		15
5° - Définition de « Déporté politique »		16
6° - Les bombardements		
7° - Service du Travail obligatoire		17
8° - Classification « Nuit et Brouillard »		19
9° - Les otages de Saint-Astier		20
10° - Les A.E.L. « Arbeitserziehungshäftlinge »		21
11° - La mention « Mort pour la France »		22
12° - Conclusions		24
13° - Sommaire		25